Résolution présentée par la délégation de la République du Libéria

Thème — Agenda 2030 pour le développement durable

Concerne — Le manque d'accès à l'électricité dans les zones rurales des pays en développement et la nécessité de trouver des solutions énergétiques durables, renouvelables et à faibles émissions de carbone

L'Assemblée Générale,

Considérant — que l'accès à une énergie fiable et abordable est essentiel au développement économique et social des populations,

Déplorant — que seulement 39% de la population du Libéria a accès à l'électricité (en 2026), selon les dernières annonces des autorités gouvernementales en septembre, et que plus de 600 millions de personnes dans le monde étaient privées d'électricité en 2024

Rappelant — que le 7e Objectif de développement durable (ODD) de l'ONU est de « garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes » d'ici 2030,

Alarmée — par les importantes disparités d'accès à l'électricité entre les zones urbaines et rurales dans de nombreux pays en développement, limitant notamment l'accès des populations rurales aux services essentiels,

Reconnaissant — que l'éloignement géographique de certaines communautés ainsi que les coûts élevés liés à l'extension des réseaux électriques nationaux constituent des obstacles majeurs à l'électrification des zones rurales,

Convaincue — que l'énergie solaire permet d'électrifier les zones rurales et d'alimenter les écoles, les centres de santé et les infrastructures agricoles grâce à des mini-réseaux,

Soulignant — que le manque d'électricité en zone rurale freine le développement des services de santé, de l'éducation et entraîne jusqu'à 40 % de pertes agricoles post-récolte,

Saluant — l'efficacité des solutions solaires hors réseau pour le raccordement de milliers de foyers et de structures publiques rurales, à l'image du projet mené au Libéria avec le soutien de la Banque mondiale,

Décide — du déploiement de mini-réseaux solaires et de systèmes hors réseau dans les zones rurales du Libéria et des pays en développement, soutenu par un mécanisme de financement durable et un renforcement des compétences locales :

- de la création d'un Fonds de soutien à la transition énergétique rurale alimenté par des contributions volontaires des États avec un objectif de mobilisation de 50 millions de dollars, finançant les PME locales et des partenariats public-privé axés sur l'emploi national pour renforcer l'autonomie énergétique et les capacités locales
- du renforcement de la formation technique locale via des centres publics de certification en énergie solaire, combiné à une coopération avec la Banque mondiale axée sur le transfert de technologies et l'assistance financière pour assurer la maintenance durable des infrastructures.

Le texte français fait foi.